

Objet : **Coupes d'Hiver 2022**

Auch,

Le 13 septembre 2021

Madame, Monsieur,

Les « **COUPES D'HIVER 2022** » se joueront entre le **début novembre 2021** et le **début mars 2022**

Il n'y aura pas de calendrier prévisionnel car il faut tenir compte des phases finales de la compétition régionale seniors plus même si elles ne concernent que quelques équipes ; de ce fait, nous ne pourrions proposer de calendrier qu'après l'inscription de l'ensemble des équipes.

Les équipes seront réparties dans les différentes divisions en fonction des résultats obtenus lors des coupes d'hiver 2020 mais aussi en fonction du poids des équipes.

NB : La commission se réserve le droit de modifier poules, divisions ou même championnat mais rien ne se fera sans l'accord des équipes concernées. L'objectif général étant que les rencontres se jouent aux dates proposées, les divisions ne comporteront pas nécessairement des poules de 6. Les équipes pourront donc être placées dans une division plus haute que celle demandée correspondant aux résultats de l'année passée, du fait de leur poids et des nécessités d'harmoniser les divisions. Toute différence entre vos inscriptions et celles de l'organisation devra être signalée immédiatement à cette dernière.

Pour les nouvelles équipes engagées elles seront affectées dans la dernière division du championnat, sauf dans le cas de défection d'une ou de plusieurs équipes des divisions supérieures. Elles seront alors affectées en fonction du classement des joueurs (es) constituants chacune des équipes.

De plus, si le nombre d'équipes engagées en 35+ est inférieur ou égal à 6, la compétition des plus de 35 restera supprimée. Les équipes engagées seront, avec **leur accord**, replacées en fonction de leur poids dans la compétition Seniors.

Il en serait de même pour les plus de 55 si leur nombre devenait égal ou inférieur à 4.

La répartition prévisionnelle des divisions pour chacune des Coupes d'hiver :

⇒ Seniors Dames - 4 divisions dont une division élite.

⇒ Seniors Messieurs - 5 divisions dont une division élite.

⇒ **Seniors Plus 35 ans Messieurs (nés en 1987 et avant) - 1 division 2 si nécessaire. (S'il est impossible de faire 1 poule les équipes participeront au championnat seniors avec leur accord)**

⇒ **Seniors Plus 55 ans Messieurs (nés en 1967, et avant) - 1 division (S'il est impossible de faire 1 poule les équipes participeront aux + 35 Messieurs ou au championnat seniors avec leur accord)**

Chaque rencontre Messieurs et Dames comportera 2 simples et 1 double (comptant 1 point). Seule la division élite Messieurs comportera 3 simples et **1 double comptant 1 point.**

Attention :

L'inscription des clubs aux coupes d'hiver se fait directement **par les clubs soit par ADOC soit par la GS** pour le mercredi 20 octobre au plus tard. **Elle est possible dès aujourd'hui même si des retouches pourront être apportées par les clubs à la sortie du classement.** Il est essentiel que la numérotation des équipes corresponde à leur poids et que deux équipes d'une même division qui ne respectent pas l'ordre des classements aient des poids très voisins sinon elles risquent d'être affectés dans deux divisions différentes et ne respecteront plus la règle générale de l'ordre des classements entre deux divisions différentes (voir règles)

Entre cette date et le 01 novembre, il sera procédé à une vérification des paiements, à l'organisation de la compétition ainsi qu'à l'envoi du calendrier définitif qui ne pourra être établi que lorsque toutes les équipes auront été inscrites.

En ce qui concerne le paiement, des informations précises vous seront communiquées mais

Pour chaque équipe, les clubs devront fournir :

- La liste des joueurs avec ; Nom, Prénom, N° de licence **Classement OCTOBRE 2021.**
- **Le NOM DU CAPITAINE DE L'EQUIPE avec : N° DE TELEPHONE & EMAIL.**
- **Un droit de participation de 18 € par équipe. A partir de la 3^{ème} équipe engagée : 12 €.**
Ex : pour 5 équipes engagées 2 x 18 = 36 €, 3 x 12 = 36 € **TOTAL 72 €** (au lieu de 90 €).

Les engagements devront parvenir au Comité Départemental de Tennis avec le chèque d'accompagnement (obligatoire) avant 17^h le Mercredi 20 OCTOBRE 2021 – DÉLAI DE RIGUEUR.

Règles de composition d'une équipe rappel:

↳ Si plusieurs équipes d'un même club opèrent dans des divisions différentes, le dernier joueur de l'équipe opérant dans la division supérieure devra avoir un classement (classement octobre 2020) supérieur ou au moins égal au joueur N°1 de l'équipe opérant dans la division inférieure. Ceci reste valable pour toutes les divisions.

↳ **Un joueur ne peut en remplacer un autre** et retrouver sa place que s'il est inscrit **dans une division inférieure** à celle du joueur qu'il doit remplacer. **Le remplacement d'un joueur par un joueur d'une autre équipe du club de la même division n'est donc pas non plus autorisé.....**

↳ *UN JOUEUR NE PEUT JOUER A LA FOIS EN SENIOR ET EN SENIOR PLUS.*

↳ Chaque joueur doit être en possession de la **licence 2022 (portant mention de l'autorisation à faire de la compétition) à jour de cotisation à la veille du premier match.**

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos amitiés sportives.

La Commission Sportive

PS : Pendant la phase de constitution des tableaux, vous pouvez appeler soit vos responsables habituels soit 05.62.70.02.29 rcourlet@hotmail.com